

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2023

RELATIVE AU RÉGIME JURIDIQUE DES ACTIONS DE GROUPE - (N° 639)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par

M. Coulomme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« cinquante »

le mot :

« vingt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NUPES souhaitent abaisser le seuil minimal de personnes physiques se déclarant victimes d'un dommage permettant à une association de disposer de la qualité à agir en justice, en le faisant passer de cinquante personnes à vingt personnes.

Si cette proposition de loi va dans le bon sens en matière d'actions de groupe, elle pourrait encore aller plus loin pour élargir, simplifier et faciliter la procédure, et permettre un véritable recours effectif dans les domaines qui lui sont dévolus, en matière de discrimination à l'emploi par exemple ou en matière de protection de l'environnement.

Il semble pour cela notamment pertinent d'assouplir les conditions pour une action de groupe à l'initiative des associations qui aujourd'hui pour agir par ce biais doivent représenter 50 personnes.

Nous proposons d'abaisser ce seuil à un niveau plus raisonnable de vingt personnes.

"